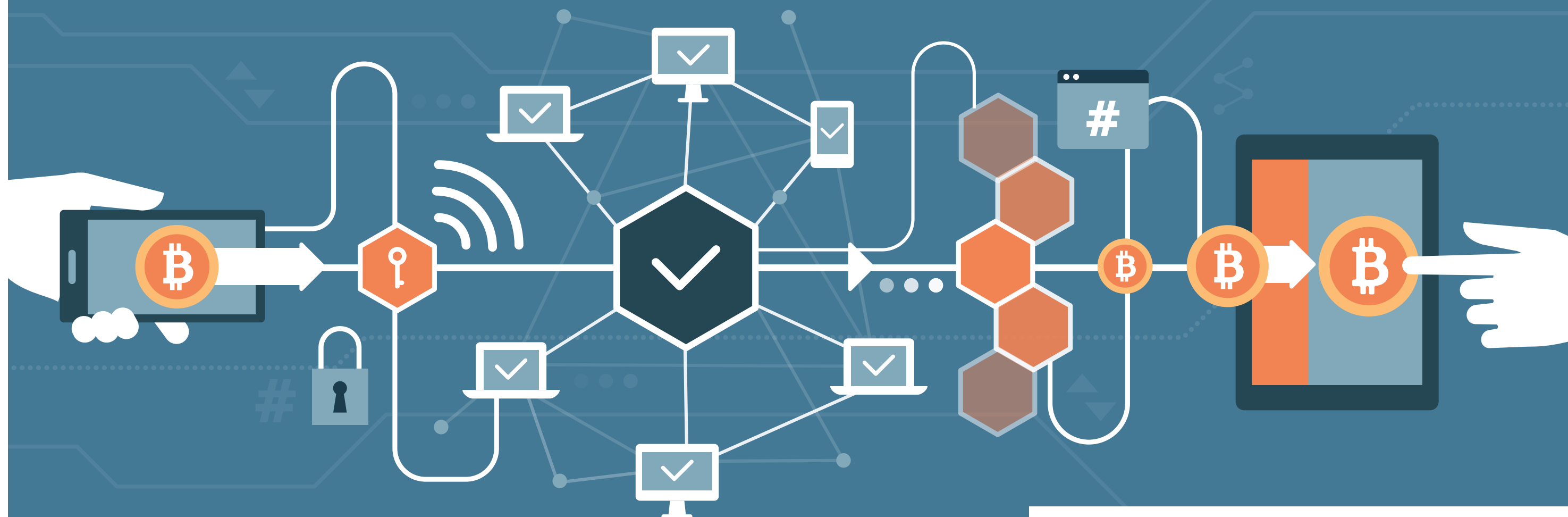




La folie blockchain

Pas un établissement bancaire qui ne planche actuellement sur le sujet blockchain. Si tous, expérimentent et réalisent des POC (proof of concept) en interne ou en partenariat avec des fintechs, rares sont ceux à détenir une solution déjà en phase de production. La blockchain révolutionnera-t-elle le monde bancaire ?
Enquête CHLOÉ CONSIGNY

Une gigantesque base de données numérique décentralisée, telle pourrait être la définition de la blockchain. Depuis ses débuts en 2008 avec la création des premières monnaies numériques, cette technologie séduit de plus en plus d'acteurs, qu'ils soient privés ou institutionnels. Chaque information échangée étant inscrite sur des registres décentralisés et cryptés, l'enregistrement de transaction via une plateforme blockchain devient infalsifiable et irrévocable. Une fonctionnalité qui pourrait, dans un avenir très proche, permettre de décharger les professionnels de tâches fastidieuses, à l'instar des vérifications portant sur l'intégrité du livre de compte, ou encore permettre d'accélérer radicalement les transferts d'argent et leur traçabilité. En France, le décret du 24 décembre 2018, relatif à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et la transmission de titres financiers et pour l'émission et la cession de minibons, entend moderniser la pratique de la transmission des titres financiers.

Ce décret pose un cadre favorable au déploiement de solutions blockchains pour le transfert de titres non cotés. « L'utilisation de la blockchain sur les registres non cotés laisse entrevoir d'importantes possibilités pour le financement de l'économie », explique Clément Francomme, CEO et Co-Fondateur d'Utocat. Les titres non cotés sont confrontés à la problématique de la lente tenue des registres.

Avec la blockchain, il sera alors possible d'envisager une valorisation des titres non cotés en vue d'une sortie (la blockchain joue alors le rôle d'une mini place de marché, NDLR). Cela laissera ainsi la possibilité d'intégrer le non coté à des produits d'épargne, à l'instar de l'assurance-vie », qui précise : « 1 700 milliards sont actuellement placés en assurance-vie, tandis que le capital venture s'établit chaque année à près de 15 milliards d'euros. Si chaque épargnant alloue un 1 % de son épargne au non coté, alors, nous doublons le capital risque français ».

Les freins au développement de la blockchain
Si la gestion d'actifs semble avoir pris la mesure des potentialités de la blockchain, quid de l'assurance et de la

banque de détail ? Les conseils et experts du secteur sont formels : tous les établissements bancaires ont aujourd'hui à l'étude un projet blockchain. Reste que rares sont ceux à être en possession de solutions en état de fonctionnement. « Moins d'un projet blockchain sur dix est aujourd'hui en phase de production. Les banques ont commencé à s'intéresser à la blockchain en 2015, cependant, comme dans toutes les innovations, l'heure est aujourd'hui davantage à l'expérimentation qu'à la production. Beaucoup de projets sont lancés puis abandonnés », constate Jonathan Horyn, Co-Fondateur de Younicorns & Expert Data/Blockchain de Keyrus. Pourtant, les avantages offerts par cette technologie à l'industrie bancaire sont nombreux. L'utilisation de la blockchain permet un accroissement de la transparence, une réduction des coûts et des délais de transaction, une amélioration des parcours clients et un accroissement de la sécurité.

Pour le fondateur de Blockchain Partner, Clément Jeanneau, « les freins sont aujourd'hui davantage organisationnels que techniques. Il s'agit de mettre en présence des acteurs souvent concurrents autour d'un même projet. Pourtant, la blockchain a des avantages indéniables, notamment pour la transmission de données entre acteurs qui ne se font a priori pas confiance ». Une analyse largement partagée par Guillaume Andreu, Directeur Associé chez Julhiet Sterwen « Un des freins au développement de la blockchain est le sujet de la gouvernance. Il n'existe pas de contrôle ou de supervision et les acteurs doivent s'employer à trouver un terrain d'entente entre eux. À cela s'ajoute une fragmentation des réglementations nationales et régionales avec des attitudes très hétérogènes selon les zones géographiques ».

Le coût financier de l'implémentation d'une technologie blockchain ne semble pas, en revanche, constituer un frein au développement de nouveaux projets. En moyenne, les coûts de mise en place d'un POC (proof of concept) se situent entre 30 et 50 000 euros auxquels il faut ajouter la mobilisation d'une équipe de trois à cinq personnes durant plusieurs mois. « Une institution financière qui souhaite se lancer dans la blockchain a aujourd'hui la possibilité de faire appel à des prestataires proposant une offre de Blockchain-as-a-Service. Le coût de mise en place n'est donc pas un frein au déploiement de cette technologie », précise Guillaume Andreu.

De rares cas d'usages aujourd'hui en production
Parmi les premiers acteurs à avoir déployé une solution blockchain, le groupe AXA qui, pour sa solution AXA Fizzy a fait appel à l'éditeur de logiciels blockchain Utocat. Ensemble, ils ont déployé une plateforme d'assurance paramétrique automatisée et sécurisée, permettant de couvrir les retards d'avion. « Pour son projet Fizzy, AXA a procédé par étapes. La plateforme a été testée pour 1 000 opérations par jour, avant d'atteindre 11 000 opérations par jour. Le système étant suffisamment robuste, nous pouvons à présent nous orienter vers des volumes encore plus importants », détaille

interview Thibaud Cainne, Partner Consulting, SQLI : « Ripple vs. Swift, la guerre est déclarée ».



Thibaud Cainne, Partner Consulting, SQLI

C'est sur le transfert international de paiement que la blockchain s'est développée le plus rapidement. Si Swift demeure l'acteur historique, un nouvel acteur nommé Ripple gagne du terrain. Une avance largement portée par l'utilisation de la technologie Blockchain. Analyse de la situation

avec Thibaud Cainne, Partner Consulting, SQLI.

De quelle façon les banques appréhendent-elles le déploiement de la blockchain ?

Il y a cinq ans, la promesse des crypto-monnaies était de faire disparaître les banques. Aujourd'hui, nous constatons que le véritable sujet de la blockchain est

celui de la désintermédiation et du transfert d'argent. Hors zone euro, suivant les pays, les virements peuvent prendre 4 à 5 jours. Avec le développement de la blockchain, les virements peuvent être dorénavant réalisés en quelques minutes. Il faut bien avoir à l'esprit que les transferts d'argent en quelques minutes sont déjà possibles simplement via les crypto-monnaies. Grâce à la blockchain ces transferts d'argent aux délais raccourcis sont en train d'arriver pour les transactions interbancaires.

Qui sont les principaux acteurs sur les transferts d'argent ?

Depuis 5 années, Ripple développe les principes de la blockchain pour permettre aux banques la réalisation de virements internationaux en quelques minutes. Pour l'heure, cet outil développé sur une blockchain privée est à destination des transactions C 2 B 2 B C (de client à client en passant par les banques). Actuellement, une vingtaine de banques dans le monde utilise Ripple. Nous sommes donc loin du niveau d'utilisation de Swift

qui reste l'acteur historique du secteur. Voyant d'un très mauvais œil l'arrivée d'une solution concurrente, Swift a imaginé sa propre solution blockchain qui permet de raccourcir les délais de transaction en dessous de l'heure. Via son algorithme, la promesse de Ripple est de traiter 50 000 opérations par seconde, ce qui n'est pas encore le cas de la blockchain de Swift. Ripple devient de facto un concurrent très sérieux sur les transferts d'argent.

Comment fonctionnent ces systèmes pour un utilisateur bancaire ?

Pour les utilisateurs il y a obligation de posséder des nœuds, c'est à dire des serveurs qui vont permettre de garantir la validité des transactions. Ces nœuds garantissent également la sécurité des données. Chaque acteur étant propriétaire d'un nœud, il devient impossible à Ripple ou à Swift de falsifier des données. Il existe aujourd'hui un cahier des charges très complexe pour pouvoir accéder à un nœud. **PROPOS RECUEILLIS PAR CHLOÉ CONSIGNY**



Clément Francomme, Utocat

« L'utilisation de la blockchain sur les registres non cotés laisse entrevoir d'importantes possibilités pour le financement de l'économie. »

Clément Francomme, CEO et Co-Fondateur d'Utocat.



Jonathan Horyn, Younicorns

« Moins d'un projet blockchain sur dix est aujourd'hui en phase de production. »

Jonathan Horyn, Co-Fondateur de Younicorns & Expert Data/Blockchain de Keyrus.



Guillaume Andreu

« Un des freins au développement de la blockchain est le sujet de la gouvernance. »
« La blockchain n'est pas optimale pour les produits low cost. »

Guillaume Andreu, Directeur Associé chez Julhiet Sterwen.

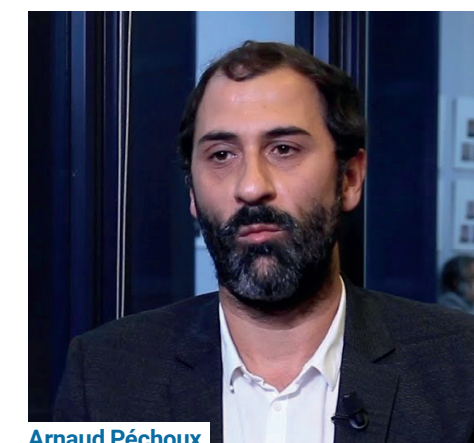
Il apparaît à nouveau que les sociétés de gestion sont les plus en avance sur l'usage de cette technologie. En France, OFI AM s'est placé aux cotés du spécialiste SETL pour créer IZNES, une plateforme pan-européenne d'achat et de vente d'OPC en blockchain. IZNES a été lancé en production fin 2018 et rassemble désormais en son sein plusieurs sociétés de gestion. A l'origine cinq sociétés de gestion avaient mis leur réflexion en commun afin de créer la plateforme. Les 5 pionnières ont rapidement été rejointes par d'autres sociétés de gestion, qui sont actuellement une trentaine à utiliser la solution.

Définir en amont les cas d'usages de la blockchain

Si face à cette nouvelle technologie, l'émulation des acteurs bancaires est forte, tous les cas d'usages ne sont pas adaptés à la blockchain. Ainsi, lorsqu'un acteur bancaire demande à ses conseils de l'accompagner sur un projet de blockchain, le rôle du conseil consiste en premier lieu à écarter les cas d'usages non pertinents. « Il est nécessaire en premier lieu de regarder la volumétrie des transactions ainsi que leur coût unitaire. La blockchain ne

peut, pour l'heure, absorber de gros volumes. Par ailleurs, elle n'est pas optimale pour les produits low cost », explique Guillaume Andreu qui ajoute : « il faut ensuite regarder l'état du marché. Si celui-ci est peu centralisé, si les temps de traitements y sont élevés et s'il y a un fort besoin de traçabilité, alors le recours à la blockchain est pertinent ». Ainsi, tous les projets ne se prêtent pas à la mise en place d'une technologie blockchain. Pour Olivier de Decker, partner chez Capco « L'approche

sur ces projets ne doit pas se faire par la technologie, mais par l'analyse des cas d'usages associés. La blockchain n'est pas la réponse à toutes les problématiques. Certains acteurs l'ont bien compris. Nous avons ainsi constaté récemment qu'un consortium de sept banques européennes avait choisi d'écarter la solution blockchain car celle-ci ne correspondait pas aux cas d'usages adressés ». De fait, « la blockchain n'est pas la solution à tous les problèmes. Parmi les demandes qui concernent la mise en place d'une technologie blockchain, 80 % pourraient faire plus simple et moins cher en utilisant d'autres technologies », conclut Jonathan Horyn. CC



Arnaud Péchoux

« La véritable menace pourrait provenir d'un certain nombre de structures qui s'associeraient pour créer des systèmes financiers parallèles. »

Arnaud Péchoux, Senior Manager, Wavestone.

■ Blockchain : quels métiers seront les plus touchés ?

Face au développement de la blockchain, les établissements bancaires adoptent un comportement défensif, essayant de comprendre les cas d'usage. Reste qu'à horizon 5 ou 10 ans, l'usage de la blockchain devrait très fortement impacter les métiers de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Certains acteurs auront du souci à se faire. Et notamment

l'ensemble des professions jouant le rôle d'intermédiaires. « La technologie blockchain permet de faire l'économie des intermédiaires opérant dans cette zone « grise » de confiance, qui sont donc menacés », constate Jonathan Horyn. De fait, une fois le problème de gouvernance résolu, le déploiement de la blockchain pourrait rapidement impacter le domaine de la gestion d'actifs. Les

professions les plus menacées sont les agents de transferts, mais également les spécialistes de la gestion d'actifs non cotés. « La blockchain est une évolution lente, davantage qu'une révolution. A terme, elle pourrait totalement transformer l'industrie bancaire, à condition toutefois qu'elle soit largement adoptée », prévient Olivier de Decker, partner chez Capco. Une récente étude livrée par le cabinet McKinsey estime

ainsi que la charge des back offices sera à terme réduite de 90 % grâce à la blockchain. « Si l'utilisation de la blockchain devrait fortement réduire la charge de travail, elle sera également source d'opportunités. L'utilisation de la blockchain permettra aussi de générer de nouvelles sources de revenus », précise Julien Kokocinski, partner, Capco.

■ Blockchains publiques, une menace pour les banques ?

Il faut distinguer les blockchains privées des publiques. Les premières sont à l'initiative de consortiums qui se regroupent en vue de créer une plateforme dont elles partageront les informations et mécanismes.

Il s'agit d'un système fermé, à la différence des blockchains publiques qui permettraient à tout individu d'intervenir dans un même système distribué.

« La blockchain, si elle est utilisée dans sa version publique, exprime alors son véritable potentiel disruptif.

Elle pourrait sérieusement challenger les acteurs bancaires traditionnels sur le crédit, le transfert d'argent ou la gestion des monnaies. Cependant, faute de gouvernance, il semble peu probable que la blockchain publique soit envisagée à court

ou à long terme par le secteur financier », explique Arnaud Péchoux, Senior Manager au sein du cabinet Wavestone qui poursuit : « La véritable menace pour les établissements bancaires pourrait en revanche provenir d'un certain nombre de structures qui s'associeraient pour créer des systèmes financiers parallèles. Si de plus en plus de particuliers et d'institutions

choisissent -ou sont contraints- de se positionner sur les cybermonnaies ou les cryptoactifs, il faudra alors que les établissements bancaires considèrent la (contre-)valeur, le stockage, l'échange, voir la gestion de ces actifs. De nombreux acteurs financiers réfléchissent actuellement à ces sujets, sans avoir communiqué, pour l'heure, de position ou réponse à apporter. »